

Mairie de POIROUX 85440
116 rue du Payré
Département de la Vendée

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 21-12-2023

N°94-2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt et un décembre à douze heures quinze, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mr Edouard de La BASSETIERE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Date de la convocation du Conseil Municipal et date d'affichage : 15-12-2023

Présents : Edouard de La BASSETIERE, Nicolas BOUREAU, Annie RENOUF, Evelyne DRAPEAU, Francis CHUSSEAU, Christine PASZKO, Roger GOMET, Stéphane CHAIGNE, Frank RABILLE, Karine GAZEAU, Romain TESSIER, Véronique DESMARICAUX,

Absents ou excusés :

Laure de MAISONNEUVE, Sylvie LEBON, Joseph BERNARD

Joseph BERNARD a donné pouvoir à Stéphane CHAIGNE

Secrétaire : Annie RENOUF

94-2023 : TARIF DE VENTE DU STERE DE BOIS –

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les agents techniques ont stockés du bois débité en stère, ce bois provenant de haies ou d'arbres communaux tombés après des tempêtes par exemple.

Il propose au conseil Municipal de vendre ce bois et de fixer un prix au stère.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- fixe à 75 € le stère de bois coupé et stockés aux ateliers municipaux
- Autorise Monsieur le Maire, ou un adjoint, à signer les pièces nécessaires

Fait et délibéré pour les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme au registre en mairie

Le 22 décembre 2023
Le Maire,
Edouard de La BASSETIERE

